

LA BELGIQUE ET LES TRAITÉS DE PAIX DE VERSAILLES À SÈVRES (1919-1920)

ACTES DE COLLOQUE
Bruxelles, 09-11 mai 2019



Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques
ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

NOTE LIMINAIRE

MICHEL DUMOULIN
(UCLouvain/Académie royale de Belgique)

CATHERINE LANNEAU
(ULiège)

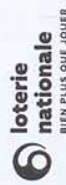
Le centenaire d'un événement est toujours l'occasion d'un bilan particulier. Le temps a fait son œuvre, les témoins ont disparu mais les archives sont largement ouvertes. L'heure d'un *aggiornamento* historiographique a sonné et la multiplication, en 2018 et 2019, des colloques et journées d'études sur les traités de paix a démontré la grande variété des approches et des enjeux susceptibles d'être mis en lumière.

Le groupe de contact du F.R.S.-FNRS « Belgique et mondes contemporains » a voulu contribuer à ce vaste mouvement international en envisageant non seulement la Conférence de la Paix mais, plus largement, la période 1918-1920 au prisme belge. Organisé au Palais des Académies du 9 au 11 mai 2019, le colloque international *La Belgique et les traités de paix, de Versailles à Sèvres* a rassemblé une trentaine de chercheurs belges — issus des trois communautés linguistiques — et étrangers qui, tous, ont accepté de prendre en charge un dossier spécifique, soit lié à leurs recherches en cours, soit nécessitant d'être réenvisagé à l'aune d'avancées récentes. Les débats ont été modérés par les professeurs Gerd Krumeich (Universität Düsseldorf), Laurence Badel (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Francis Balace (Université de Liège) et Christoph Brüll (Université du Luxembourg).

Le présent volume constitue les actes de cette riche rencontre scientifique, inscrite au programme du Collège Belgique et qui n'aurait pas pu avoir lieu sans le précieux soutien de l'Académie royale de Belgique. Seules deux contributions, celles consacrées à la justice et à la franc-maçonnerie, n'ont pu être collectées. L'ouvrage propose une structuration en triptyque, « décideurs — revendications — opinions », et s'ouvre par une préface de Didier

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	Crédits © Les auteurs respectifs, pour leur texte.
rue Ducale, 1 1000 Bruxelles, Belgique editions@academieroyale.be www.academie-editions.be	Sous la direction de Michel Dumoulin (UCLouvain/Académie royale de Belgique) et Catherine Lanneau (ULiège)
Mémoire de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques Collection in-8°, 14 ^e série, tome XXI n° 2131	Suivi et conception graphique Loredana Buscemi, Académie royale de Belgique
© 2021, Académie royale de Belgique	Couverture © William Orpen (1878-1931), <i>La signature de la paix dans la Galerie des Glaces, Versailles, 28 Juin 1919</i> , 1919, huile sur toile, 152,4 x 127,0 cm, Imperial War Museum Collections.
	Impression CIACO srl, 1348 Louvain-la-Neuve
	ISBN 978-2-8031-0803-9 ISSN 0378-7893 Dépôt légal: 2021/0092/14

Publié avec le soutien de



« LES CANTONS RÉDIMÉS » : ORIGINES D'UNE EXPRESSION CONTROVERSÉE

La « désannexion » d'Eupen et de Malmédy à travers le prisme de la presse belge, 1914-1920¹

PHILIPPE BECK

(Université du Luxembourg/UCLouvain)

« What's in a name? That which we call a rose
By any other name would smell as sweet »

« Qu'y a-t-il dans un nom ? » C'est ainsi que Juliette interpelle Roméo dans le célèbre drame de Shakespeare. Sans pour autant faire une déclaration d'amour à la région d'Eupen, de Malmédy, de Saint-Vith et de La Calamine, force est de constater que les appellations pour l'entité historique connue comme « Cantons de l'Est » ont été nombreuses depuis leur rattachement à la Belgique en 1920². Certaines d'entre elles ont fait l'objet de longues polémiques, et même le nom « Ostbelgien » (littéralement : « Belgique de l'Est »), popularisé depuis fin 2016 à des fins de marketing, n'a pas été préservé des controverses. En langue française, la dénomination « Cantons de l'Est », créée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, continue à être utilisée comme équivalent. Mais l'appellation « Cantons rédimés », qui apparaît au lendemain de la Première Guerre mondiale, n'a pas complètement disparu en 2020, bien que peu d'usagers en connaissent la signification ou l'origine.

¹ L'auteur remercie Christoph Brüll et Thierry Lecloux pour leur lecture critique et leurs commentaires précieux.
² Pour un aperçu historique des différentes dénominations de ce territoire : Beck Ph., Beull Ch. et Sprieten V., *Stratestemporelles, de. Prospections d'un entre-deux. Les Cantons de l'Est, 1920-2020*, Belval, C'DH / ZOG, 2020, exposition virtuelle <https://www.stratestemporelles.be/fr/perspectives/was-steckt-in-einem-namen> (consulté le 1^{er} octobre 2020).

EUPEN-MALMEDY ET LE TRAITÉ DE VERSAILLES

Les dénominations du territoire transféré à la Belgique par les articles 32, 33 et 34 du traité de Versailles sont révélatrices des regards portés sur la région. Ceci est particulièrement le cas pour « Cantons rédimés », dont la signification véritable a été oubliée au fil des décennies. Une analyse de la presse belge de 1914 à 1920 par recherche de mots-clés (« Eupen », « Malmédy », « Saint-Vith », « rédimé », « désannexion ») sur le portail BelgicaPress (Bibliothèque royale de Belgique) en combinaison avec des documents diplomatiques archivés au Ministère des Affaires étrangères vise à éclairer la genèse et la signification de ce terme en le situant dans son contexte historique. Elle permet de jeter un regard nouveau sur le rattachement des territoires en question à la Belgique et de mieux comprendre la conception des articles du traité de Versailles les concernant.

Le traité fixe les dispositions suivantes concernant le rattachement de Moresnet, Eupen, Malmédy et Saint-Vith³ :

Article 32

« L'Allemagne reconnaît la pleine souveraineté de la Belgique sur l'ensemble du territoire contesté de Moresnet (dit Moresnet neutre) ».

Article 33

« L'Allemagne renonce, en faveur de la Belgique, à tous droits et titres sur le territoire du Moresnet prussien situé à l'ouest de la route de Liège à Aix-la-Chapelle ; la partie de la route en bordure de ce territoire appartiendra à la Belgique ».

Article 34

« L'Allemagne renonce, en outre, en faveur de la Belgique, à tous droits et titres sur les territoires comprenant l'ensemble des cercles (Kreise) de Eupen et Malmédy [sic].

Pendant les six mois qui suivront la mise en vigueur du présent traité, des registres seront ouverts par l'autorité belge à Eupen et à Malmédy et les habitants desdits territoires auront la faculté d'y exprimer par écrit leur désir de voir tout ou partie de ces territoires maintenus sous la souveraineté allemande.

Il appartiendra au Gouvernement belge de porter le résultat de cette consultation populaire à la connaissance de la Société des Nations, dont la Belgique s'engage à accepter la décision ».

³ Traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne et Protocole signés à Versailles, le 28 juin 1919, *Treaty of Peace between the Allied and Associated Powers and Germany and Protocol signed at Versailles*, June 28, 1919 (archive privée M. Dumoulin), p. 24.

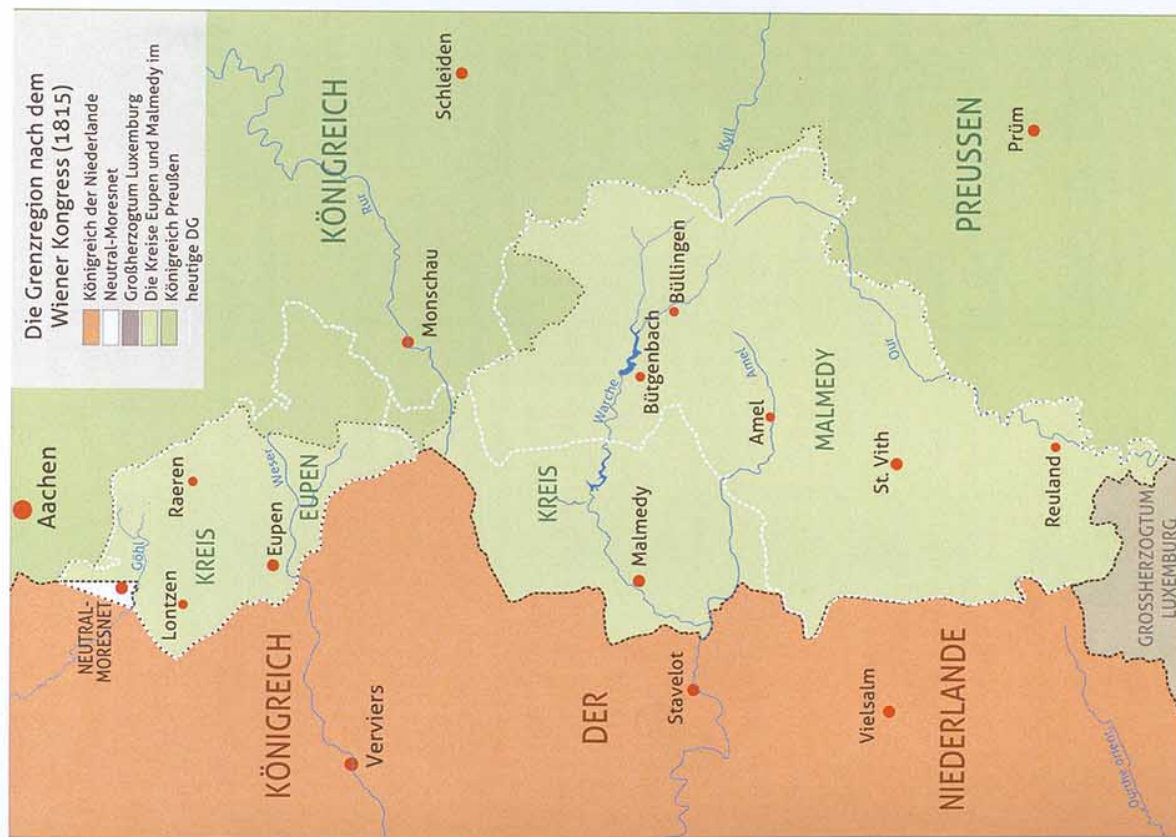


Fig. 1 – Les districts prussiens Eupen et Malmédy et le territoire neutre
Source : www.geschichte.be Auteur : Klaus-Dieter Klausner.

Les articles 32 et 33 n'ont pas fait l'objet de longues discussions à Versailles. Le traité permit de mettre fin au statut provisoire dont jouissait Moresnet neutre (appelé aujourd'hui La Calamine) depuis 1816, lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle donna naissance à ce micro-état d'une superficie de 3,4 km² et 256 habitants, parce que sur ce territoire se trouvait une mine de zinc convoitée par les États avoisinants. Ces deux articles deviennent actifs dès le 10 janvier 1920, date à laquelle l'Allemagne se voit également contrainte de renoncer à l'Alsace-Lorraine, à la province de Posnanie, à une majeure partie de la Prusse-Occidentale, et à la région de Hlučín (Hultschiner Ländchen).

Le rattachement des cercles prussiens d'Eupen et Malmédy (dont Saint-Vith faisait partie) créés en 1815 et les dispositions concernant la « consultation populaire », fixés dans le traité, ont en revanche fait couler beaucoup d'encre⁴. Il est à noter que le mode de consultation est unique en son genre dans l'ensemble du traité de paix. Pour comprendre la genèse de l'article 34 et la signification de la dénomination « Cantons redimés », il est instructif de remonter aux arguments formulés avant les négociations de paix, qui seront finalement avancés à Versailles.

PRÉMISSSES ET CONTEXTE D'UNE « DÉSANNEXION »

Les sources diplomatiques et la littérature scientifique indiquent clairement que les milieux nationalistes belges ont toujours considéré Eupen, Malmédy et Saint-Vith comme un territoire perdu en 1815. L'indépendance des provinces belges proclamée en 1830 ne représente nullement une césure dans le chef des dirigeants, en ligne avec l'esprit nationaliste du XIX^e siècle, comme l'atteste une note datée du 21 juin 1866 « sur la cession à la Prusse

⁴ Nous renvoyons le lecteur aux études approfondies existantes : PAST K., « Eupen-Malmédy in der belgischen Regierungs- und Parteipolitik 1914-1940 », dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, n° 76, Aachen, 1964, p. 206-515 ; DOERSEN H., *Die Abtretung des Gebietes von Eupen-Malmédy an Belgien im Jahre 1920*, Bonn, Ludwig Röhrscheid, 1966 ; COLINET R., *L'annexion d'Eupen et Malmédy à la Belgique en 1920*, Verviers, La Dérive, 1986 ; BALACE F., « Belgien und die Ostkantone im Versailler Vertrag. Irredenta-Gebiet, militärische Pufferzone oder Trostpreis? », dans BRÜLL CH. (éd.), *Zoom 1920-2010. Nachbarschaften neun Jahrzehnte nach Versailles*, Eupen, Grenz-Echo, 2012, p. 73-102 ; BECK PH., *Umstrittenes Grenzland. Selbst- und Fremdbilder bei Josef Ponten und Peter Schmitz, 1918-1940*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2013 ; O'CONNELL V., *The Annexation of Eupen-Malmédy. Becoming Belgian, 1919-1929*, New York, Palgrave Macmillan, 2018. Pour un aperçu critique et plus complet de la littérature scientifique se rapportant au rattachement d'Eupen, de Malmédy et de Moresnet voir LÉJEUNE C. et BRÜLL CH., « Geschichtsschreibung als Spiegel des Zeitgeists », dans LÉJEUNE C., BRÜLL CH. et QUADFLIG P. M. (dir.), *Grenzerfahrungen. Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, I. IV : *Staatenwechsel, Identitätskonflikte, Kriegererfahrungen* (1919-1945), Eupen, GEV, 2019, p. 366-391.

des cinq cantons belges de Saint Vith, Malmédy, Cronenbourg, Schleiden et Eupen, ainsi que de l'arrondissement de Bittbourg [sic] » et qui fait référence à « l'injustice » du Congrès de Vienne⁵. Remarquons que la note a été rédigée dans le contexte de la guerre austro-prussienne et d'une crise diplomatique franco-prussienne, qui laissait planer une menace sur la neutralité belge.

Dès lors, il n'est pas surprenant qu'on revienne sur cette question territoriale en hiver 1914-1915 pour formuler des projets de « désannexion ». Le sujet est abordé dans une note du 15 décembre 1914 intitulée « Recherche de la ligne frontière répondant le mieux aux intérêts belges dans l'éventualité d'agrandissement territoriaux, vers le nord et vers l'est⁶ », et approfondi dans une note du 9 janvier 1915, qui revient sur celle de 1866 :

« Cette note expose les négociations de Vienne en 1814-1815 relatives à ces cantons et à la suite desquelles ceux-ci ont été détachés des provinces belges auxquelles ils ressortissaient depuis le Moyen Âge, uniquement pour procurer à la Prusse un appoint de territoire et de population en compensation de certaines amputations faites à ce Royaume depuis 1805 par la Russie et la Bavière. »

S'ensuivent une série d'arguments historiques explicitant les liens entre ces différents cantons et la Belgique et la conclusion suivante :

« Il résulte de ce qui précède qu'en cas de victoire des alliés, la Belgique serait fondée à revendiquer les cinq cantons de Malmédy, Eupen, Saint Vith, Cronenbourg et Schleiden et l'arrondissement de Bittbourg [sic]. Leur possession donnerait "de l'air" à nos défenses de la Meuse⁷. »

La dernière phrase montre l'importance stratégique de la région, qui est soulignée par une carte militaire, datée de novembre 1916, sur laquelle sont tracés aux crayons rouge et bleu deux différents projets d'annexion.

⁵ Service public fédéral Affaires étrangères, Bruxelles (SPFAEB), B/167/Notes et Mémoires. Note confidentielle de la Direction P du Ministère des A.E., Le Havre, 9 janvier 1915.

⁶ Cité par COLINET R., *op. cit.*, p. 14.

⁷ SPFAEB, *op. cit.*

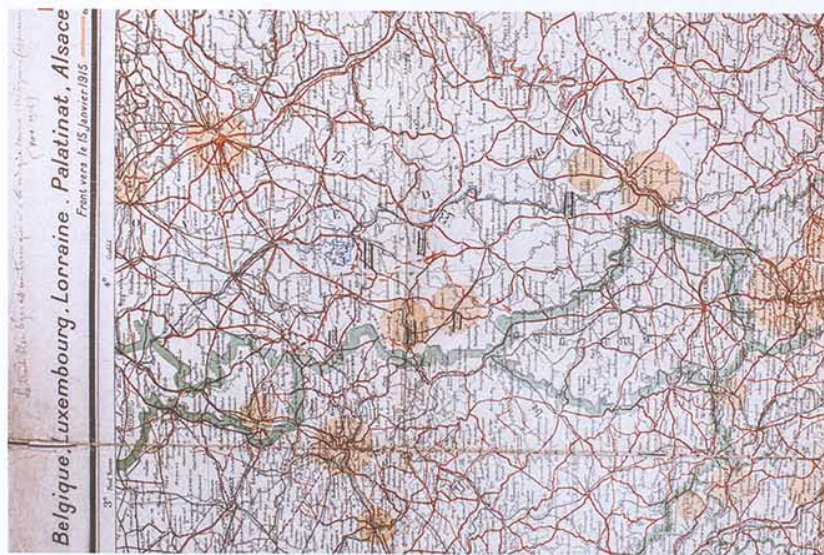


Fig. 2 — Carte militaire indiquant les projets d'annexion en nov. 1916
Source : SPFAEB, B 167/Notes et Mémoires
Auteurs de la carte : inconnu
Auteurs de la photo : Philippe Beck.

Dans les documents diplomatiques de la période de guerre, on constate une diversité des expressions employées pour désigner le territoire à annexer : « quelques villages wallons », « les cantons wallons », « 5 ou 6 villages », « cinq cantons enlevés à la Belgique en 1815 », ... Une note de juillet 1917 assortie d'une carte géographique veut clarifier la situation. Elle fait d'abord le point concernant

34 localités « effectives-ment wallonnes » du canton de Malmédy (en rouge sur la carte) et fait ensuite référence à la note de 1866, qui parle d'un territoire plus vaste (en bleu sur la carte), comprenant les cantons de Saint-Vith, Malmédy, Cronembourg, Schleyden, Eupen, Bittsburg, Neuerbourg, Dudeldorf, Arzfeld et une partie de ceux d'Echternach, de Vianden et de Clervaux. La conclusion de l'auteur est intéressante, car il fait une distinction entre le canton d'Eupen, où l'on parle des dialectes se trouvant à la croisée de l'allemand et du néerlandais, et le canton de Malmédy, en partie franco- et wallonophone : « Tels sont les territoires arrachés à la Belgique en 1815 et auxquels peut s'appliquer aussi bien qu'au seul canton de Malmédy la théorie des "désannexions"⁸ ».

⁸ SPFAEB, B/33/Eupen-Malmédy (1915-1931), Ministre des A.E., Direction P., Note sommaire sur les territoires enlevés à la Belgique au profit de la Prusse en 1815, 12 juillet 1917, munie d'une carte « Les frontières belges de l'Est ».



Fig. 3 — Carte 1917
Source : SPFAEB, B/33/Eupen-Malmédy (1915-1931). Auteur carte coloriée : Direction P.
Auteur photo : Philippe Beck.

En parallèle apparaît dès 1915 une vague de littérature « annexionniste » qui vise à revoir les traités de 1815 et 1839⁹. Les auteurs de ces publications sont parallèlement actifs dans la presse belge et contribuent de cette manière à populariser l'idée d'un rattachement.

Dans le contexte de l'immédiat après-guerre, le Comité de Politique Nationale (CPN), créé en décembre 1918, ravive les rêves d'une « grande Belgique » en récupérant des territoires perdus en 1839, voire en 1815. Les revendications belges soumises par Paul Hymans le 17 janvier 1919 à Versailles s'inspirent largement de celles du CPN¹⁰.

Lorsque les négociations à Versailles sont entamées, il s'agit donc pour les dirigeants belges de « récupérer » Eupen et Malmédy. On parlera alors d'une « désannexion » pour signaler qu'il ne s'agit pas d'une conquête de guerre, bien qu'un caractère compensatoire ou réparateur de ce transfert de territoire ne peut être nié. Certains éditeurs de cartes géographiques par contre ne se gêneront pas, en 1920, pour parler de territoires « glorieusement reconquis¹¹ ».

⁹ PAST K., op. cit. ; DÖRPMER H., op. cit. ; COLLINET R., op. cit. ; O'CONNELL V., op. cit.

¹⁰ PAST K., op. cit., p. 254 ; Beck Ph., op. cit., p. 85.

¹¹ Nouvelle carte de la Belgique et des territoires d'Eupen et Malmédy glorieusement reconquis avec annexion de Montjoie (décision du 29 mars 1920) [Document cartographique], Bruxelles, Édition René Dosseray, [1920] ; Bruxelles, Office de Publicité, Anciens Etablissements J. Lebeque, Sté Coopérative, [1920] ; Bruxelles, Librairie Falk Pils, Georges Van Campenhout, Succ., [1920].

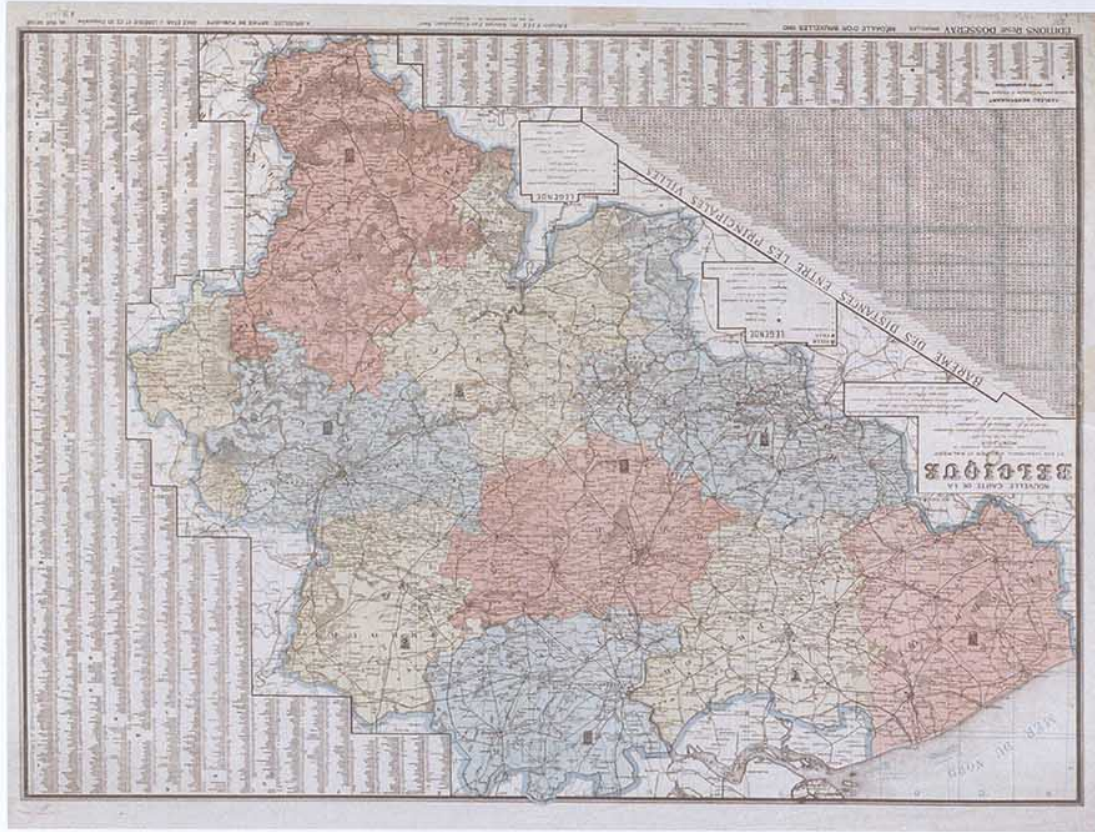


Fig. 4 — Nouvelle carte de la Belgique et des territoires d'Eupen et Malmédy glorieusement reconquis avec annexion de Montjoie (décision du 29 mars 1920). Édition René Dosseray, 1920
Source : Bibliothèque Royale de Belgique, Cartes et plans, XIII B Belgique gén. - (1920) - Dossier - IV 5.033
Photo : Bibliothèque Royale de Belgique.

RÉFÉRENCES À EUPEN ET MALMEDY DANS LA PRESSE, 1914-1918

Au début de la guerre, il n'y a pas encore de références à une « désannexion » dans la presse. Les localités d'Eupen, Malmédy, Saint-Vith et Moresnet sont principalement citées en lien avec l'invasion de l'armée allemande. *La Meuse* et *Le Peuple* tirent au début du mois d'août : « Peu de mouvements de troupes à la frontière », et *Le Soir*, *Het Nieuws Van Den Dag* ou *L'Indépendance Belge* rapportent le mouvement des troupes à Eupen ou l'arrêt de circulation sur la voie ferroviaire Eupen-Dolhain¹². Quelques jours plus tard, la plupart des journaux notent que des « troupes allemandes se massent entre Moresnet et Eupen » avant d'annoncer, le 6 août, l'invasion à partir d'Eupen¹³.

Par la suite, la presse est chargée à plusieurs reprises par le Conseil des ministres de mettre en œuvre des campagnes en faveur d'extensions territoriales¹⁴. Ainsi Ferdinand Neuray, le rédacteur en chef du *XX^e Siècle*, revient sur le Congrès de Vienne et les ambitions territoriales allemandes au fil du siècle, tout en relevant la perte d'Eupen et Malmédy :

« On a vu comment le Congrès de Vienne obligea la Prusse à lâcher nos provinces de la rive droite de la Meuse, sur lesquelles elle avait mis la griffe. Malgré l'aubaine des cantons de Montjoie, Eupen et Malmédy [sic], malgré les postes avancés que leur donnait sur la Meuse l'installation de la Confédération germanique dans le Limbourg et dans le Luxembourg, les patriotes allemands remplirent la Germanie et l'Europe des éclats de leur fureur¹⁵. »

Maurice des Ombiaux, fonctionnaire au cabinet du président du Conseil à Sainte-Adresse, écrivain prolifique et défenseur de la culture wallonne, auteur de *Les revendications territoriales de la Belgique*¹⁶, lui emboîte le pas quelques mois plus tard et ajuste les arguments linguistiques aux intérêts belges, en classant les patois de la région eupénoise comme « flamands » :

« Le plus beau de l'Histoire, c'est que le langage originel des territoires dont nous parlons n'a jamais été l'allemand : c'est le limbourgeois, le brabant, qui se réunirent, comme tous les dialectes néerlandais de Belgique sous le terme général de : Flamand. La prétendue langue allemande de ces contrées est tout simplement un patois flamand¹⁷. »

¹² Par ex. : *La Meuse* et *Le Peuple*, 1^{er} août 1914 ; *Het Nieuws Van Den Dag* et *L'Indépendance Belge*, 2 août 1914.

¹³ Par ex. : *Le Soir*, *La Presse*, et *Journal de Bruxelles*, 5 août 1914 ; *Het Nieuws Van Den Dag*, 6 août 1914.

¹⁴ COLINET R., op. cit., p. 17.

¹⁵ NEURAY F., « Vainqueurs ou vaincus, nous ne pouvons plus être neutres » écrivait Banning en 1881 », dans *Le XX^e Siècle*, 13 juin 1915, p. 1.

¹⁶ des Ombiaux M., *Les revendications territoriales de la Belgique*, Paris, Bloud & Gay, 1916.

¹⁷ des Ombiaux M., « Notre frontière de l'Est. Question de langues. Comment les Allemands traitaient la langue flamande », dans *Le XX^e Siècle*, 26 novembre 1915.

Dans la suite de son article apparaît clairement l'opposition entre deux conceptions du nationalisme : l'une, allemande, basée sur le concept de la langue et de la *Kulturnation*, et l'autre, française, basée sur les souvenirs et aspirations communs. Des Ombiaux considère le « patriotisme linguistique », tel qu'il est promu par l'Empire allemand, comme « antinational » et prône le multilinguisme au sein d'une même nation.

En juin 1917, il revient à la charge avec un article intitulé « Ce qu'il faut reprendre à la Prusse », paru initialement dans le journal catholique français *La Libre Parole* et repris ensuite par *Le XX^e Siècle*. Il y fustige « les hordes germaniques » qui ont l'habitude de « se ruer sur l'Occident¹⁸ », raison pour laquelle il faudrait à la Belgique une frontière forte, et rappelle à nouveau l'annexion de 1814-1815, s'attardant surtout sur le lien séculaire entre les villes de Stavelot et de Malmédy.

Parallèlement la presse belge spéculait sur l'avenir de la mine de la Vieille Montagne et sur celui de Moresnet neutre, géré conjointement par la Prusse et la Belgique (les Pays-Bas de 1815 à 1830). *Le Peuple Wallon* revient ainsi sur la création du condominium, produit d'un compromis ancré dans la convention d'Aix-la-Chapelle du 16 juin 1816, qui resta la charte constitutive de Moresnet jusqu'en 1914. Entre-temps la population de ce territoire s'est considérablement accrue et rassemble des nationalités différentes :

« La zone indivise a la forme d'un triangle d'une superficie de 345 hectares environ ; habitée à l'origine par une population de 300 habitants elle comptait au dernier recensement 3344 personnes dont 1470 Allemands, 1169 Belges, 353 Hollandais, 439 indigènes¹⁹. »

Quand la fin du conflit s'annonce, la presse souligne qu'il faut saisir l'occasion pour rectifier le tracé des frontières, comme le fait par exemple A. De Lavaux dans *L'Indépendance Belge*. L'auteur remonte au XIV^e siècle, lorsque le duc de Luxembourg Wenceslas devient en 1355 duc de Luxembourg, Brabant et Limbourg, et rappelle ensuite l'unification des Pays-Bas par Philippe le Bon vers 1461, avant de revenir sur le passé commun de ces territoires au sein des Pays-Bas espagnols et pendant la période française, pour finalement s'attarder sur « l'injustice » commise lors du traité de Paris de 1814 : « C'est à ce moment-là que l'on enlève à la Belgique la partie de territoire comprenant Eupen, Malmédy [sic], St-Vith, avec Ligneville [sic], Ondeval, Montjoie et Bisbours [sic], Neurbours [sic], toute la vallée de la Prume²⁰. »

¹⁸ DES OMBIAUX M., « Ce qu'il faut reprendre à la Prusse », dans *Le XX^e Siècle*, 29 juin 1917, p. 1.

¹⁹ « Le territoire neutre de Moresnet », dans *Le Peuple Wallon*, 4 juillet 1918, p. 1.

²⁰ DE LAVAUX A., « La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg », dans *L'Indépendance Belge* (éditée en Angleterre), 8 novembre 1918, p. 2.

RÉFÉRENCES À EUPEN ET MALMEDY APRÈS L'ARMISTICE

En décembre 1918 et janvier 1919 paraissent de nombreux articles relatifs à l'arrivée des troupes belges et alliées en Allemagne, et donc aussi dans les territoires qui seront bientôt rattachés à la Belgique²¹. L'envoyé spécial de *La Nation Belge* note l'indifférence de la population à Eupen :

« À Eupen toute la population est massée sur la place pour nous voir passer. Je profite d'une halte pour faire un tour dans la ville. Les gens me regardent, mais, à vrai dire, je serais bien embarrassé de définir l'expression de leur regard. Il semble qu'il n'y ait aucune, ni malveillance, ni sympathie : une indifférence morne et affectée²². »

À Malmédy cependant, toujours selon *La Nation Belge*, l'accueil semble plus chaleureux :

« Des fenêtres s'entrouvrent : derrière les croisées fermées, des visages curieux se montrent ; les regards ne sont pas les mêmes ici qu'à Eupen. La curiosité est plus vive, plus libre, on n'y voit pas d'hostilité dans les regards ; les visages paraissent heureux²³. »

L'auteur note par la suite que les troupes anglaises, lors de leur passage par la Place de Rome, lèvent le sabre vers le monument prussien de 1870, surnommé « Pieter Prüss ». Cette statue d'un guerrier prussien sera démontée et décapitée par des membres du Club Wallon lors de la traditionnelle Nuit de Mai en 1920.

L'envoyé spécial de *La Nation Belge* rencontre également un ancien combattant de l'armée impériale qui lui montre fièrement sa Croix de Fer munie d'un Coq et de la devise « Wallon, toujours ! ». Cette décoration est un témoin de la situation particulière des habitants de ce qu'on appelait, entre 1815 et 1919, la « Wallonie prussienne ». Le geste de ce Malmédien signale par ailleurs l'influence importante du mouvement wallon, qui s'était développé à la fin du XIX^e siècle en réaction à la politique de germanisation de l'Empire. Par la suite, le journaliste s'attarde sur le caractère francophone et wallon de Malmédy et sur les témoins du passé commun avec Stavelot.

Son collègue du *Soir*, Louis Piérard, lui emboîte le pas et évoque « un certain nombre de Malmédiens » qui « ont décidé d'écrire au roi Albert pour demander le retour de leur pays à la Belgique, et au président Wilson, en

²¹ Par ex. : « Gemengd nieuws », dans *De Nieuwe Gazet*, 2 décembre 1918, p. 3 ; « De Legebeweging », dans *Het Nieuws Van Den Dag*, 3 décembre 1918, p. 1 ; « Eupen occupé par les Belges », dans *La Libre Belgique*, 3 décembre 1918, p. 1 ; « Toestand op de verscheidene Fronten », dans *Het Laatste Nieuws*, 4-5 décembre 1918, p. 1.

²² « L'entrée de nos troupes à Aix-la-Chapelle », dans *La Nation Belge* (éditée à Paris), 4 décembre 1918, p. 1.

²³ MATHIE A., « Dans la Prusse wallonne. Les Malmédiens font aux nôtres un accueil chaleureux », dans *La Nation Belge*, 4 décembre 1918, p. 1-2. Récit du 2 décembre.

invoquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. » Cette lettre fait partie d'une série de requêtes adressées par des groupements wallons et des industriels malmediens en faveur du rattachement à la Belgique. Piérard dresse également un parallèle avec l'Alsace, rappelant que Vandervelde, en 1917, « justifiait le retour de cette Alsace wallonne à la Belgique »²⁴.

À partir de la mi-décembre, la presse rapporte régulièrement les revendications belges. Si Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères, ne veut pas se prononcer à ce stade, il indique déjà, selon plusieurs journaux, qu'à « lire attentivement entre les lignes du discours du Trône », il s'agit de réviser le traité international de 1839 [sic] qui « a dérobé à la Belgique les parties principales du Limbourg et du Luxembourg », et qui « enrichit la Confédération germanique de villes belges de la province de Liège, comme St-Vith, Eupen, Malméd [sic] et Montjoie »²⁵. Cette confusion ou l'omission de la référence aux traités de 1814-1815 peut s'expliquer par le fait que l'on visait une révision de plusieurs traités de la première moitié du XIX^e siècle concernant la frontière belge.

La Nation Belge répète le même crédo et souligne le rôle stratégique de la région frontalière en s'appuyant sur des arguments avancés par la *Revue Militaire Suisse* :

« Le collaborateur de la *Revue Militaire Suisse* écrit que la Belgique a perdu depuis le moyen-âge [sic] sa véritable frontière de l'Est, la frontière du Rhin, mais il note que si la Belgique n'avait pas été rognée par les traités de 1815 et de 1839, elle eût opposé à l'Allemagne en 1914 trois positions militaires de premier ordre »²⁶.

L'auteur mentionne notamment les vallées d'Eupen et de Malméd et souligne « que le camp d'Elsenborn et la vaste gare de débarquement de Weismes [sic] où s'organisèrent si favorablement les premières attaques contre la Belgique, se trouvent sur d'anciens territoires belges. »

Dans *La Nation Belge*, à nouveau, Jean d'Ardenne, nom de plume de Léon Dommartin, souligne sur un ton patriotique et revanchard le caractère arbitraire des opérations diplomatiques du XIX^e siècle et rappelle l'injustice de 1815, qui devrait maintenant être rectifiée :

« L'Europe d'alors, qui ne semblait pas guidée par les principes d'un Wilson, a sanctionné ce cambriolage à la prussienne. Il appartient à l'Europe d'aujourd'hui de faire justice, en nous rendant ce qu'on nous avait volé. [...] Nous voulons qu'on nous rende les bourgs wallons qui sont

²⁴ PÉREAU L., « Le passage de la frontière. L'Alsace des Wallons », dans *Le Soir*, 4 décembre 1918, p. 1-2.

²⁵ INVOLINATO, « La chronique des événements », dans *La Libre Belgique*, 19 décembre 1918, p. 1 ; « Belgique's eischen ter Vredesconferentie. Verklaring van Paul Hymans », dans *Gazet van Antwerpen*, 13 décembre 1918, p. 1.

²⁶ « Les revendications belges justifiées par un écrivain suisse », dans *La Nation Belge*, 16 décembre 1918, p. 1.

nôtres et qu'on nous a pris : Eupen — dont le vrai nom est Néau — Montjoie, Malméd [sic] — la seconde ville de l'ancienne principauté de Stavelot, qui en avait deux — St-Vith, et leurs modestes territoires où les noms des villages et le parler des indigènes ont des résonances exactement pareilles à ce qu'on entend de ce côté-ci de la frontière. [...] Malméd fut un de mes premiers sujets d'étonnement dans la vie. Nous en étions voisins. Mais il fallait passer la frontière — [...] dont rien ne laissait soupçonner l'existence — hors le poteau aux couleurs prussiennes et le poste douanier. Et de l'autre côté on trouvait un bourg wallon déguisé en boche »²⁷.

Un autre journaliste de *La Nation Belge* inclut dans son argumentation la localité de Moresnet, dont il retrace l'évolution historique : « Celle-ci jusqu'en 1814 suivit toujours le sort de l'ancien duché belge de Limbourg ; sous le régime français de 1793 à 1814, la commune de Moresnet fut rattachée au canton belge d'Aubel, du département de l'Ourthe dont Liège était la préfecture. » Ensuite, lui aussi rappelle l'annexion de 1815 : « Du département de l'Ourthe, les cinq cantons de St-Vith, Malméd [sic], Cronenbourg, Schleiden et Eupen, et en outre la pointe orientale du canton d'Aubel étaient rattachés à la Prusse. » Selon l'argumentation de l'auteur, Moresnet ainsi que « les cinq cantons » rentreraient bientôt « dans le giron de la patrie belge »²⁸. Remarquons qu'avec la tournure « les cinq cantons », ce journaliste, qui signe Percy, fait écho à des notes diplomatiques citées ci-dessus.

APPARITION ET SIGNIFICATION DE L'EXPRESSION « CANTONS RÉDIMÉS »

Pendant les négociations à Versailles, on dénombre dans la presse plus de 300 références à Eupen et Malméd et, en 1920, ce chiffre dépassera 1 000 pages de journaux. Nous nous concentrerons ici sur les articles qui parlent des « cantons rédimés », dénomination dont la signification n'est pas univoque, même pour les spécialistes de l'histoire d'Eupen-Malméd-Saint-Vith.

Le verbe « rédimier » et l'adjectif « rédimé » ne font aujourd'hui plus partie du langage courant et leur sens s'est estompé. Le *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi), grand dictionnaire des XIX^e et XX^e siècles, indique les significations suivantes pour le verbe²⁹. Dans le domaine du droit : « Racheter une obligation par le versement d'une contribution », ainsi « Se rédimier du servage ». Dans son emploi littéraire, le terme peut recouvrir une dimension

²⁷ D'ARZENNE J., « Coins de terre belge. Malméd et Montjoie », dans *La Nation Belge*, 23 décembre 1918, p. 1.

²⁸ Percy, « Les petits problèmes de la grande paix. La fin de Moresnet-neutre », dans *La Nation Belge*, 29 décembre 1918, p. 1.

²⁹ TLFi - CNRS & Université de Lorraine, TLFi : *Trésor de la langue Française informatisé*, <http://www.atilf.fr/tlfi> (consulté le 1^{er} octobre 2020).

religieuse (le sujet est le Christ) : « Racheter par son sacrifice le genre humain ». Dans un sens plus large, il peut signifier : « Racheter, sauver. ». La note étymologique indique comme signification principale « racheter » ou « réparer ».

« Redimé » en tant que participe passé ou adjectif a une entrée propre dans le *TLFi*, qui peut être éclairante. Premièrement, il s'agit évidemment du participe passé du verbe « redimer ». Mais il est également utilisé comme adjectif et ceci particulièrement dans un contexte historique :

« [En parlant de provinces] Qui se sont libérées de la gabelle contre le versement d'une somme définitive. "La consommation du sel était réduite au minimum indispensable. D'après un rapport de Necker elle était de 4,5 kg par tête dans les pays de grande gabelle contre 9 kg dans les provinces redimées" (Stocker, *Sel*, 1949, p. 106). »

Les « provinces redimées » sont celles qui ont versé une somme d'argent afin d'être libérées de la gabelle. La note étymologique signale par ailleurs les groupes nominaux suivants au XIX^e siècle : « pays redimés » (*Monopole et impôt sel*, 1833, p. 32) et « villes redimées » (Bouillet, 1859).

Quelle est alors la signification de l'expression « cantons redimés » lorsqu'on parle d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith ? Ont-ils été « rachetés » ? « Sauvés » ? Pour Maurice Lang, philologue et généalogiste de Malmédy, les choses ne sont pas claires en 1970, et il s'offusque même de l'utilisation de cette expression qu'il attribue à un « scribe ignare » inconnu avant de rappeler le sens initial du mot latin *redimere* qui est « racheter, compenser »³⁰. En effet, « la cour du vice-roi » (il vise le général Baltia, gouverneur d'Eupen-Malmédy entre 1920 et 1925) aurait prétendument décrété parler de « rachat », souligne Lang, qui rejette le terme comme étant « aussi impropre qu'injuste ». Mais il faut noter que cette dénomination a parfois été utilisée avec une connotation péjorative après la Seconde Guerre mondiale, ce qui peut expliquer la réaction de Maurice Lang en 1970.

En 1995, le linguiste loutvaniste André Goosse apporte plus de clarté³¹. Il rappelle les usages religieux, juridique et historique mentionnés ci-dessus par le *TLFi*. Mais, selon lui, l'adjectif dans « cantons redimés » serait tiré d'« irrédimé », qui, selon le *Larousse mensuel* d'août 1918 « se dit d'un territoire qui n'a pas encore été racheté de la domination étrangère : "L'Autriche a voulu empêcher l'affranchissement de l'hellénisme irrédimé." En plus, le *Larousse* signale qu'« irrédimé » est l'équivalent français de l'italien « irredento »³². Les Italiens employaient le mot pour les territoires qu'ils estimaient injustement

occupés par l'Autriche, et le verbe italien « redimere » signifie également « délivrer », et non seulement « racheter ».

Ce raisonnement implique donc qu'Eupen et Malmédy ont été « récupérés », « délivrés » (sous-entendu : « du joug prussien »), ce qui est en accord avec l'idée de la « désannexion » évoquée au XIX^e siècle et envisagée pendant la guerre. Pour vérifier cette thèse, il convient d'examiner le sens attribué à cette expression dans la presse belge de l'époque. Par ailleurs, il est intéressant de vérifier à quel moment elle apparaît pour la première fois.

On constate que les termes « irrédimés », « redimés » et « irrédents » sont utilisés couramment dans la presse belge francophone à partir de la mi-1918 pour faire référence à différents territoires frontaliers à travers l'Europe, dont la souveraineté était contestée, généralement en avançant des arguments historiques, culturels et/ou linguistiques. *L'Indépendance Belge*, par exemple, rapporte fin août une interview de M. D. Caclamanos, ex-ministre à Péetrograd, chargé à ce moment-là d'une mission spéciale à Londres : « Les Grecs irrédimés [...] devront au moins acquiescer, après la guerre, le droit de s'administrer seuls »³³. Début janvier, *La Nation Belge* parle de « terres irrédentes » qui se sont prononcées « pour une réunion avec l'Italie ». L'article évoque en fait la situation de Trieste. Le Dr. Pitacco, ancien député de Trieste au Reichsrat de Vienne, avait donné une interview au journal *Le Temps* à Paris, dont la *Nation Belge* rapporte les éléments principaux. En parlant du droit d'autodétermination des peuples, Pitacco précise :

« Ce libre choix s'est déjà manifesté, en forme de plébiscite, dans tous les pays redimés par l'Italie. Trieste et les plus petites villes de l'Istrie ont montré, en échappant enfin à l'oppression étrangère, qu'elles partageaient avec l'Alsace-Lorraine, non seulement l'inébranlable fidélité à leurs origines nationales, mais encore l'enthousiasme sans borne, le profond attendrissement que leur inspirait le retour à la mère patrie »³⁴.

Ces deux exemples illustrent parfaitement que « redimé » est ici utilisé dans le sens de délivrer, recouvrir, récupérer. C'est dans cette même lignée que Prosper Renard et le Comité des Malmédiens et Liégeois réunis publient en février 1919 la brochure *Malmédy irrédentiste*³⁵, afin de plaider pour la « délivrance ».

La presse, plus précisément *La Gazette de Charleroi*, désignera pour la première fois Eupen et Malmédy comme « redimés » le 22 octobre 1919 en

³² S. P., « Lettre de Grèce », dans *L'Indépendance Belge* (éditée en Angleterre), 24 août 1918, p. 2.

³³ « Les terres irrédentes », dans *La Nation Belge*, 5 janvier 1919, p. 3.

³⁴ RENARD P./COMITÉ DES MALMÉDIENS ET LIÉGEOIS RÉUNIS, *Malmédy irrédentiste*, Liège, Guillaume Bovy, 1919.

titrant « Le bois de la Wallonie rédimée³⁵ ». Même si le traité de Versailles prévoit une consultation populaire dont les résultats devront être validés par la Société des Nations, on considère le territoire déjà comme « recouvré ». Ainsi l'article parle des « régions d'Eupen-Malmedy qui viennent, en vertu du traité de paix, de faire leur retour à la Belgique », et il y est essentiellement question du patrimoine forestier que la Belgique avait perdu en 1815 et qu'elle « retrouve » désormais. Dans la même perspective, l'armée belge avait déjà inséré un carton avec le texte « Retour à la Mère Patrie³⁶ » dans un film popularisant l'arrivée des troupes belges à Malmedy le 12 août 1919.

Les terres irrédentes

Elles se sont prononcées en fait pour la réunion à l'Italie

Le *Temps* a interviewé le Dr Pitacco, ancien député de Trieste au Reichsrath de Vienne, qui vient d'arriver à Paris. Parmi les intéressantes déclarations du Dr Pitacco nous relevons les suivantes :

« Au dîner offert à l'Élysée au roi d'Italie, le président de la République a déclaré que le libre choix des populations assurera l'approvisionnement du monde aux nouvelles transformations des peuples « qui s'organisent suivant leurs limites naturelles, leurs traditions et leurs vœux ». Ce libre choix s'est déjà manifesté récemment par l'Alsace-Lorraine et les autres peuples qui ont opté pour l'Allemagne. Les petites villes de l'Alsace-Lorraine, en particulier, ont montré en quelles proportions elles se sentaient attirées vers l'Allemagne, mais encore l'enthousiasme sans borne, le profond attendrissement que leur inspirait le retour à la mère patrie. »

Le plebiscite de fait de la population des terres « redevenues » n'est pas suffisamment connu. En effet, après avoir supporté tant de sacrifices, de labeurs, de larmes, de sang, de cette terrible guerre, l'Italie s'est montrée d'une grande modestie en ce qui concerne sa merveilleuse action. Elle a permis ainsi à certaines personnes, qui avaient un intérêt tout à fait opposé au sien, de dénigrer la vérité et de présenter comme la manifestation d'un prétendu impérialisme italien, la manifestation de conquête, ce qui est simplement l'exercice du droit ethnique, historique, national de son peuple sur l'autre rivage de l'Adriatique, la mer « adriatique », comme l'appelle Gabriel d'Annunzio, le poète-soldat.

Fig. 4bis — « Les pays rédimés par l'Italie », dans *La Nation Belge*, 5 janvier 1919.

³⁵

³⁶ « Les bois de la Wallonie rédimée », dans *Gazette de Charleroi*, 22 octobre 1919, p. 2.

ARCHIVES DE LA CINÉMATHEQUE ROYALE (Cinematek), « Armée belge », dans *Yser Journal*, n° 3, 1919. Disponible dans Beck Ph., Bouli Ch. et Sweten V., op. cit., <https://zeitschriften.be/fr/perspectives/wie-ist-ostbelgien-entstanden> (consulté le 30 septembre 2020).



Fig. 6: *Yser Journal* 3, 1919, capture d'écran

Source : Archives de la Cinémathèque Royale, extrait disponible sur stratetemporelles.be

Par la suite, la presse parle régulièrement des « territoires rédimés », des « deux cercles rédimés », des « cantons rédimés », des « frères rédimés » ou encore des « régions récupérées » quand il est question d'Eupen et de Malmedy³⁷. *La Nation Belge* est la première à mentionner les « territoires rédimés », le 29 janvier 1920, et l'expression consacrée « cantons rédimés » apparaît telle quelle pour la première fois dans un article d'Albert Dandoy, président du Comité des Malmediens et Liégeois réunis, dans *La Meuse* du 24 février 1920. L'auteur y parle d'un « retour à la Belgique d'une partie de ses anciens cantons » et s'intéresse avant tout aux travaux de la Commission des limites, se trouvant à ce moment-là dans sa phase décisive, et aux détails du tracé de la nouvelle frontière. Dans ce contexte il note, en regard du tracé des voies ferrées et des intérêts économiques et militaires : « Le Traité de Versailles laisse donc la porte ouverte à des discussions pouvant amener une modification [...] des limites actuelles des cantons rédimés. »

³⁷ Par ex. : « Les Coulours du Parlement », dans *La Nation Belge*, 29 janvier 1920, p. 3 ; « Les intérêts spirituels des populations de Neuf et de Malmedy », dans *Vers l'Avenir*, 6 février 1920, p. 2 ; « La renaissance du carnaval », dans *La Meuse*, 14 février 1920, p. 3 ; « Revue de la Presse. Nos nouvelles frontières de l'est », dans *L'Avenir du Luxembourg*, 26 février 1920, p. 1.

Fig. 7 — Première occurrence du terme « cantons rédimés », *La Meuse*, 24 février 1920, p. 4.
Source : Bibliothèque Royale de Belgique, BelgicaPress.



38 DANDY A., « Nos nouvelles frontières de l'est. Ce qu'elles furent, ce qu'elles seraient », dans *La Meuse*, 24 février 1920, p. 4.

Dandoy revient ensuite sur l'évolution historique de ce territoire, en précisant que la limite entre « les Départements de l'Ourthe et des Forêts d'une part, et des Départements de la Sarre et de la Roer d'autre part, correspondait — à peu de choses près — aux limites orientales de la Belgique ». Sur le plan stratégique, il formule un principe de base devant, selon lui, guider les négociations et qui résume le point de vue du Comité des Malmédiens et Liégeois réunis : « Récupérer un maximum de territoire et de forêts et obtenir des frontières facilement défendables tout en faisant entrer dans la famille belge le minimum de boches³⁸. » Ceci indique qu'une partie des Malmédiens ne voyaient pas forcément d'un bon œil le rattachement du cercle d'Eupen.

Le terme « désannexion », qui est logiquement la base de celui de « cantons rédimés », est également utilisé pour d'autres territoires frontaliers en Europe, où l'on envisage des révisions de traités précédents afin que certains pays « récupèrent » des contrées perdues. Dans un article sur le traité de Bucarest,

La Nation Belge indique : « Que la Bulgarie récupère la Dobroudja méridionale, c'est une révision du traité de Bucarest de 1913, une "désannexion"³⁹. » Le terme est également utilisé en lien avec l'Alsace-Lorraine, comme le signale le titre d'une brochure anonyme parue aux Éditions d'Alsace-Lorraine à Paris en juin 1918 et qui plaide pour un retour de ces deux provinces à la France : *L'annexion de l'Alsace-Lorraine et la désannexion*⁴⁰. Par la suite, il est utilisé régulièrement dans les débats autour de cette question et il est parfois accompagné d'un champ lexical lié à l'idée de « délivrance ». Ainsi, *La Libre Belgique* parle en novembre 1918 de « L'Alsace-Lorraine délivrée » et de « l'affranchissement » de ces provinces⁴¹. Pour le chancelier allemand Georg von Hertling par contre, c'est l'acte de 1871 qui constituait une « désannexion », car la France révolutionnaire aurait injustement « absorbé » ce territoire « allemand » en 1789⁴².

En lien avec Eupen et Malmédy, le terme « désannexion », fait son apparition dans la presse en janvier 1919, donc avant que les négociations de la paix ne soient entamées. Sous le titre « l'Alsace des Wallons », *La Nation Belge* publie l'extrait d'une lettre de la Société de Littérature wallonne adressée au Premier ministre belge, qui plaide « pour une désannexion de la Wallonie "prussienne" ». Les auteurs de cette lettre, les professeurs de l'Université de Liège A. Dutrepoint et J. Haust, y épinglent « l'annexion brutale de 1815 » et, entrevoyant « la fin d'une longue oppression [...] », réclament le retour de la Wallonie malmédienne à la mère-patrie⁴³. Entre janvier et mars 1919 surtout, les articles dressant des parallèles avec l'Alsace-Lorraine se multiplient, reprenant souvent l'expression consacrée « Notre Alsace-Lorraine ».

De manière générale, ces articles qui paraissent pendant les négociations à Versailles abordent d'un côté des arguments historiques, stratégiques et économiques, ou encore des pétitions et lettres en faveur d'un rattachement d'Eupen et/ou de Malmédy à la Belgique. D'un autre côté, ils rapportent des actions menées contre cette (dés)annexion.

39 PECKY, « Après le Traité de Bucarest », dans *La Nation Belge*, 16 mai 1918, p. 1.

40 « Bibliographie », dans *La Nation Belge*, 13 juin 1918, p. 4.

41 « L'Alsace-Lorraine délivrée », dans *La Libre Belgique*, 18 novembre 1918, p. 2.

42 « Le discours du chancelier », dans *Le Messager de Bruxelles*, 26 janvier 1918, p. 1.

43 « L'Alsace des Wallons », dans *La Nation Belge*, 12 janvier 1919, p. 1. Voir aussi DEVILSHOWER R., « L'opinion publique et les revendications territoriales belges à la fin de la Première Guerre mondiale, 1918-1919 », dans ANNOU M.-A. et al. (dir.), *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, U.L.B. - éd. de l'Institut de Sociologie, 1968, p. 207-238, ici p. 224-229 ; BOULLCHÉ, « La référence à l'Alsace-Lorraine dans le rattachement et l'intégration d'Eupen-Malmédy à la Belgique (1918-1925) », dans *Revue d'Alsace*, 144, 2018, p. 29-48.

CONCLUSIONS

Les sources diplomatiques et la presse montrent qu'Eupen et Malmédy ont toujours été considérés comme un territoire belge perdu en 1814-1815. Mais, en accord avec la neutralité de la Belgique, des revendications n'ont été formulées qu'après l'invasion allemande en août 1914. On forgea désormais des projets de « désannexion » afin de « récupérer » ces cantons. Parmi les journaux, ce sont surtout *Le XX^e Siècle* et *La Nation Belge*, proches du gouvernement, qui ont contribué à les populariser.

À la fin de la guerre, le terme « désannexion » est d'usage en lien avec plusieurs territoires limitrophes en Europe qui font l'objet de discussions en vue des négociations de paix. L'Alsace-Lorraine en est l'exemple le plus proche. De cette conception découle de façon logique l'expression « territoires rédimés ». Le terme « rédimé » est utilisé pour différents territoires frontaliers. L'expression « cantons rédimés » signale d'un point de vue nationaliste que la Belgique a « récupéré » ces cantons et les a « délivrés » du joug prussien, auquel ils avaient été soumis contre leur gré en 1815. Ainsi l'Italie, la France et la Belgique célèbrent respectivement le « Retour à la mère patrie » de Trieste, de l'Alsace-Lorraine, et d'Eupen et de Malmédy. Il n'est dans ce contexte pas question de « rachat », ni par de l'argent, ni par le sang, mais de « délivrance » et de « recouvrement ».

Selon la présente analyse, *La Gazette de Charleroi* est le premier journal à mentionner, en octobre 1919, la « Wallonie rédimée », et c'est Albert Dandoy, président du Comité des Malmédiens et Liégeois réunis, qui utilise l'expression « cantons rédimés » pour la première fois. En accord avec les objectifs du groupement, ses représentants se font les porte-parole de première ligne de la théorie de la « désannexion ». Suite à leurs revendications dans *Malmédy irrédentiste* en février 1919, leur président parle, dès 1920, de « cantons rédimés ». Le « scribe ignare » de Maurice Lang est donc un Malmédien lui-même. Mais l'expression n'avait en 1920 aucune connotation négative. Ceci a partiellement changé après la Seconde Guerre mondiale. Une grande partie des Eupen-Malmédiens avait, après l'annexion à l'Allemagne nazie, combattu sous l'unité allemande ou montré des signes d'allégeance au Reich. La méfiance à l'égard des « rédimés » était alors encore plus grande qu'en 1920 et l'expression perdit en partie son aura positive.

Par ailleurs, en 1919, les discussions autour du rattachement d'Eupen et de Malmédy dévoilent la tension entre deux conceptions du droit. La « désannexion » suit la logique d'une conception territoriale du droit. En même temps

elle semble aller à l'encontre du principe d'auto-détermination des peuples, fraîchement décrété après la guerre. Mais ces deux points de vue ne sont pas forcément inconciliables, comme le montre la position très modérée du Parti ouvrier belge par rapport aux revendications. Dans un discours tenu le 21 septembre 1918 à Londres, Émile Vandervelde résume le point de vue du parti en se disant

« partisan convaincu de la paix sans annexion ni indemnités, ces conditions devant signifier ceci : d'une part droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et désannexion des territoires autrefois volés ; d'autre part, pas d'indemnité punitive à charge des Allemands, à qui on devra se borner à réclamer la réparation des dommages qu'ils auront occasionnés⁴⁴. »

Si ces mots se rapportent à la situation en Europe centrale, ils ne demeurent pas moins intéressants en lien avec la question d'Eupen et de Malmédy qui, d'une part, sont considérés comme des territoires à « récupérer » et où, d'autre part, il faudra appliquer le droit d'auto-détermination. Cette tension est présente lors des négociations à Versailles et donnera lieu — grâce au soutien conséquent du diplomate français André Tardieu — aux dispositions particulières de la consultation populaire ancrées dans l'art. 34 du traité de paix, qui garantissait en quelque sorte une issue favorable pour la Belgique.

Le 20 septembre 2020 marquait le centenaire de la décision de la Société des Nations sur le rattachement définitif d'Eupen et de Malmédy à la Belgique. 105 ans est le laps de temps qui séparait jadis ce rattachement à la Belgique en 1920 de celui à la Prusse décidé par le Congrès de Vienne en 1815. Oserait-on faire un parallèle et se demander quels résultats une consultation populaire donnerait aujourd'hui ? La situation n'est pas la même. L'évolution des Cantons de l'Est au cours de ces cent ans au sein de l'État belge ne peut être comparée à celle des deux cercles prussiens au XIX^e siècle, et nous ne sommes pas au lendemain d'une guerre. Les expériences de la Seconde Guerre mondiale, la période difficile qui s'ensuivit pour ces cantons et l'acquisition d'une large autonomie politique des germanophones au sein de l'État fédéral font que la question ne se pose plus.

⁴⁴ « Un discours de M. Vandervelde », dans *L'indépendance Belge*, 26 septembre 1918, p. 3.